

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 13 avril 2021**

**Fourniture et mise en Convocation du : 06 avril 2021**

**service de  
prélocalisateurs fixes  
de fuites, corrélant,  
sur le réseau d'eau  
potable pour le**

**service Exploitation Membres présents :**

**d'Annemasse Agglo - Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL,  
Déclaration sans suite Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Jean-Luc SOULAT,  
de la procédure avec Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE,  
négociation Véronique FENEUL, Alain LETESSIER**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**N° BC\_2021\_0066**

**Excusés :**

Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD, Denis MAIRE, Nadine JACQUIER

\*\*\*

Une procédure avec négociation a été engagée le 8 décembre 2020 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation, en vue de la passation du marché de fournitures et mise en service de prélocalisateurs fixes de fuites, corrélants, sur le réseau d'eau potable pour le service Exploitation d'Annemasse Agglo.

Il s'agit d'un marché mixte.

- Une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un marché à tranches à prix forfaitaire. Les prestations forfaitaires sont réparties en 3 tranches : 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles ;
- Une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

La consultation devait aboutir à la conclusion d'un contrat prenant effet à partir de la date de notification. La date prévisionnelle de fin du contrat était le 31/12/2026.

La date limite de remise des candidatures était fixée au jeudi 07 janvier 2021 à 02:00.

A cette date, 6 plis ont été réceptionnés.

En cours d'analyse des candidatures, des imprécisions dans la définition des critères n'ont pas permis d'apprécier correctement les aptitudes des soumissionnaires à exécuter le marché.

Le dossier de consultation doit être remanié afin d'assurer l'efficacité de la commande publique.

Aussi, il apparaît nécessaire de déclarer cette consultation sans suite, en application des dispositions de l'article R. 2185-1 du code de la commande publique pour motif d'intérêt général.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 074-200011773-20210414-BC\_2021\_0066-DE

DE DÉCLARER sans suite la consultation relative à la fourniture de prélocalisateurs fixes de fuites, corrélants, sur le réseau d'eau potable pour le service Exploitation d'Annemasse Agglo.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*